



LA FÉDÉRATION (1)  
DES PHARMACIENS D'OFFICINE

# Guide de la demande de prise en charge des formations TROD

## FIF PL - pharmaciens titulaires



### Formation R+ | Adylis

JUIN 2024

## INSCRIPTION sur la plateforme Adylis-Formation

### 1. Rendez-vous sur le site d'Adylis Formation

<https://adylis.com/formations-pharmaciens/>

2. **Validez votre inscription** en renseignant tous les champs demandés. En tant que titulaire et si vous n'avez pas encore de compte sur la plateforme Adylis, sélectionnez "adhérent FSPF" (pour vos adjoints, sélectionnez "Pharmacien adjoint").

3. **Procédez au paiement** : une fois cette étape réalisée, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez alors procéder au paiement.

Vous pouvez ensuite vous connecter à la plateforme de formation, sur laquelle il vous faudra télécharger le programme et la convention de stage pour pouvoir adresser la demande de prise en charge au FIF-PL.

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FIF-PL

Vous pouvez ensuite démarrer la demande de prise en charge auprès du FIF-PL, dans les 10 jours maximum après le début de la formation.

1. **Connectez-vous sur le site du FIF-PL** en cliquant sur le lien suivant :

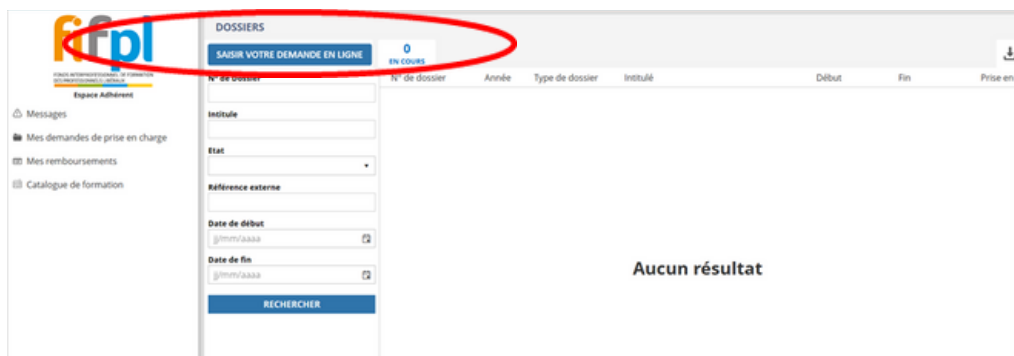
<https://extranet.fifpl.fr/login>

2. **Accédez à votre compte ou créez-le.** Votre adresse mail est votre identifiant.

3. **Cliquez sur "Demande de prise en charge"**.

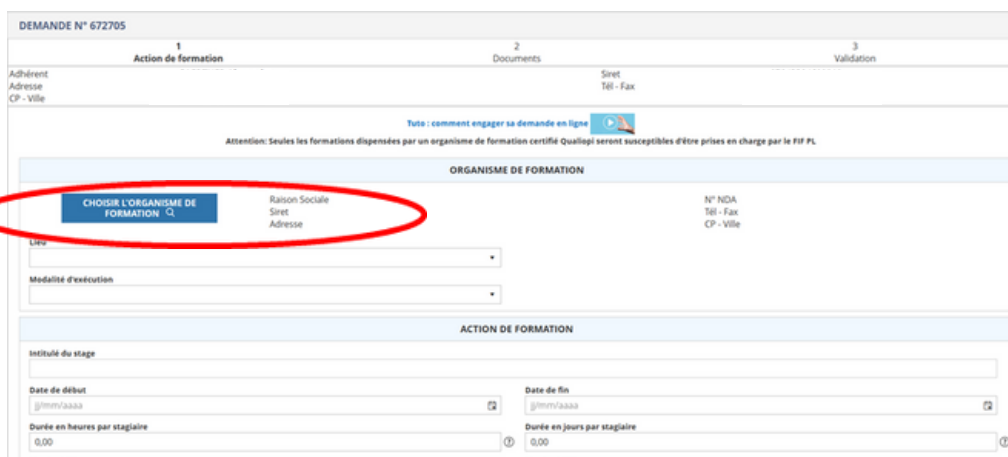


#### 4. Cliquez sur "Saisir votre demande en ligne".

#### 5. Cliquez sur "Saisir votre demande portant sur une action de formation".

6. Cliquez sur "Choisir l'organisme de formation" et renseignez Adylis conseil dans la raison sociale ou tapez le SIRET d'Adylis Conseil 38125032300064.

#### 7. Renseignez tous les onglets.

#### 8. Téléchargez tous les documents à déposer sur la plateforme du FIF PL :

- RIB (IBAN)
- Attestation de versement URSSAF à votre nom – mentionnant le FIF PL comme fonds d'assurance formation des non-salariés – ou Attestation d'exonération, à télécharger depuis votre compte URSSAF
- Programme détaillé par journée de formation
- Devis ou convention de formation
- Attestation de présence et de règlement (qui sera disponible avec votre attestation de formation sur votre espace formation Adylis, une fois la formation suivie intégralement et terminée)

## 9. Suivre les recommandations du site :

- BIEN COCHER LA CASE D'AUTHENTIFICATION.
- BIEN VALIDER VOTRE DEMANDE EN BAS DE PAGE.



Votre demande de prise en charge de votre formation par le FIF-PL est alors terminée. Il ne vous reste plus qu'à suivre votre formation.

Pour rappel : une fois la formation accomplie, il vous faudra retourner sur le site du FIF-PL pour y déposer l'attestation de présence et de règlement (qui ne sera disponible qu'une fois la formation terminée).

Vous pourrez suivre votre demande de financement auprès du FIF-PL en cliquant sur l'onglet "Mes demandes de prise en charge".

Bonne formation à tous,

**Alexandra GAERTNER**

**Responsable du programme de formation pour les adhérents**

**Vous avez une question relative à la formation ?**

**Contactez R+ | ADYLIS**

[adylis@rplus-sante.fr](mailto:adylis@rplus-sante.fr) - 09.69.32.60.22